

Nés savoir :

Monsieur **SOUTEYRAND** à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) le 25 janvier 1960,

Madame **REYES** à AUCH (32000) le 6 décembre 1970,

Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MASSEUBE (32140), le 12 août 2000.

### DESIGNATION

Un terrain à bâtir et à la construction qui y sera édifée sise à MASSEUBE (GERS)

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	H	510	LA CONTESSE	00 ha 07 a 54 ca
	H	529	" "	00 ha 02 a 51 ca

**Contenance totale :**

**00 ha 10 a 05 ca**

Le dit terrain constituant le LOT NUMERO UN du lotissement communal autorisé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2002 autorisant la commune MASSEUBE (Gers) à créer un lotissement communal et sa modification le tout publié au bureau des hypothèques d'AUCH le 15 octobre 2003 volume 2003P N°6253 repris par ordre le 8 décembre 2003 volume 2003P N°7452.

**3° Atteste que suivant acte en la forme administrative par la COMMUNE DE MASSEUBE (Gers) en date du 06 avril 2006 dont la publication a été requise au bureau des hypothèques d'AUCH,**

**Par :**

**La COMMUNE DE MASSEUBE (32140),**

**Au profit de :**

Monsieur Michel André **SOUTEYRAND** et Madame Brigitte Marie **REYES**, son épouse, demeurant ensemble à MASSEUBE (32140), 1 lotissement La Contesse,

Nés savoir :

Monsieur **SOUTEYRAND** à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) le 25 janvier 1960,

Madame **REYES** à AUCH (32000) le 6 décembre 1970,

Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MASSEUBE (32140), le 12 août 2000.

### DESIGNATION

Un terrain à bâtir et à la construction qui y sera édifée sise à MASSEUBE (GERS)

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	H	517	LA CONTESSE	00 ha 11 a 72 ca

Le dit terrain constituant le LOT NUMERO SEPT du lotissement communal autorisé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2002 autorisant la commune MASSEUBE (Gers) à créer un lotissement communal et sa modification le tout publié au bureau des hypothèques d'AUCH le 15 octobre 2003 volume 2003P N°6253 repris par ordre le 8 décembre 2003 volume 2003P N°7452.

**Attestation délivrée au vue d'un acte sans vérification de la situation actuelle ne révélant pas de mutations ultérieures qui ne peut résulter que de la production d'un état hypothécaire auprès du service de la Publicité Foncière d'AUCH.**

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAMATAN (Gers),  
LE 16 mai 2017

